

CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE
TYPE EXAMINATION CERTIFICATE
N° LNE-29633 rév. 0 du 02 juillet 2015

- Délivré par**
Issued by : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application**
In accordance with : Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, arrêté du 31 décembre 2001 et arrêté du 30 décembre 1991 relatif au contrôle des instruments de pesage à fonctionnement automatique : totalisateurs discontinus. Le présent certificat correspond à une demande de renouvellement d'examen de type d'effet national sans modification de la conception.
- Decree n°2001-387 of 3rd, May 2001 modified, order dated 31st, December 2001 and and arrêté du 30 décembre 1991 : control of automatic weighing instruments : discontinuous totalizers. This certificate corresponds to an application for renewing a national type approval certificate without any change of design.*
- Délivré à**
Issued to : JANODET SA - 34 Rue Debordeaux
FRANCE - 02200 - SOISSONS
- Fabricant**
Manufacturer : JANODET SA - 34 Rue Debordeaux - FRA - 02200 - SOISSONS
- Concernant**
In respect of : Un instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu type EXECUTIVE+
- An automatic weighing instrument discontinuous totalizer type EXECUTIVE+*
- Caractéristiques**
Characteristics : Classes d'exactitude 0,2 , 0,5 , 1 et 2. Les autres caractéristiques sont décrites en annexe
- Accuracy classes 0,2 , 0,5 , 1 and 2. The other characteristics are given in the annex*
- Valable jusqu'au**
Valid until : 30 octobre 2016
October 30th, 2016

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 4 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P143946-

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 4 page(s). All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P143946 .

Etabli le 02 juillet 2015

Issued on July 2nd, 2015

Pour le Directeur Général
On behalf of the Director General

Thomas LOMMATSCH

Responsable du Pôle Certification
Measuring Instruments Division Manager

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Historique des révisions de ce certificat

N° révision	Modification apportée
0	Ce certificat renouvelle le certificat LNE n° F-05-B-1204 du 7 juillet 2005 qui complétait la décision n° 98.00.661.004.1 du 7 décembre 1998 (revue de métrologie, mars/avril 1999, page 990)

1. Description générale

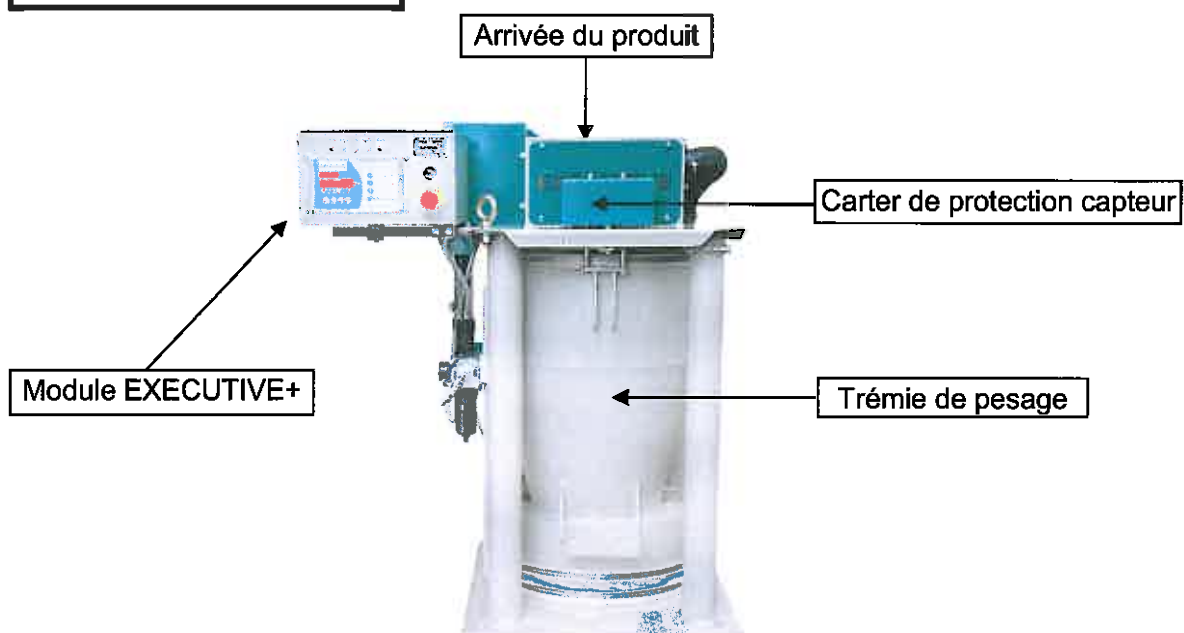
L'instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu type EXECUTIVE +, ci-après dénommé instrument, est constitué par :

- un dispositif d'alimentation et de remplissage par gravité, à un ou deux débits, comportant une trémie fermée par un casque pouvant être équipée d'un agitateur à palettes (version A) ou d'un vibreur (version V).
Elle peut être alimentée par une vis d'Archimède (version VS) ou par un convoyeur à bande (version T).
- Un dispositif récepteur de charge constitué par une trémie équipée d'un dispositif de vidange. Cette trémie est suspendue à une cellule de pesée par l'intermédiaire de leviers de transmission de la force ou suspendue directement à plusieurs cellules de pesée (de 2 à 4).
- Une trémie de réception et d'évacuation du produit.
- Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué de une à quatre cellules de pesées à jauges de contrainte faisant l'objet d'un certificat d'essai, d'évaluation ou de partie ou d'un certificat de conformité à la R60/2000 de l'OIML délivrés par un organisme notifié au sein de l'U.E pour l'examen de type. Les caractéristiques sont compatibles avec celles des autres modules et celles de l'instrument complet. Le capteur ne doit pas être marqué « NH » et l'application de la force est de conception classique et non critique au sens du guide Welmec 2.4.
- Un module indicateur EXECUTIVE ou EXECUTIVE+ pouvant être :
 - type IDS version IDS2 (pour le type EXECUTIVE) faisant l'objet du certificat d'essai SDM n°19404 du 23 décembre 1994 délivré à la société Arpège Master K avec ajout d'une carte 8 entrées et 8 sorties et d'un programme spécifique pour la partie asservissement de l'instrument.
 - Type IDé (pour le type EXECUTIVE+) faisant l'objet du certificat d'essai LNE n°01-05 ou du certificat d'essai LNE-15649 délivrés par l'organisme notifié n°0071 à la société Arpège Master K.

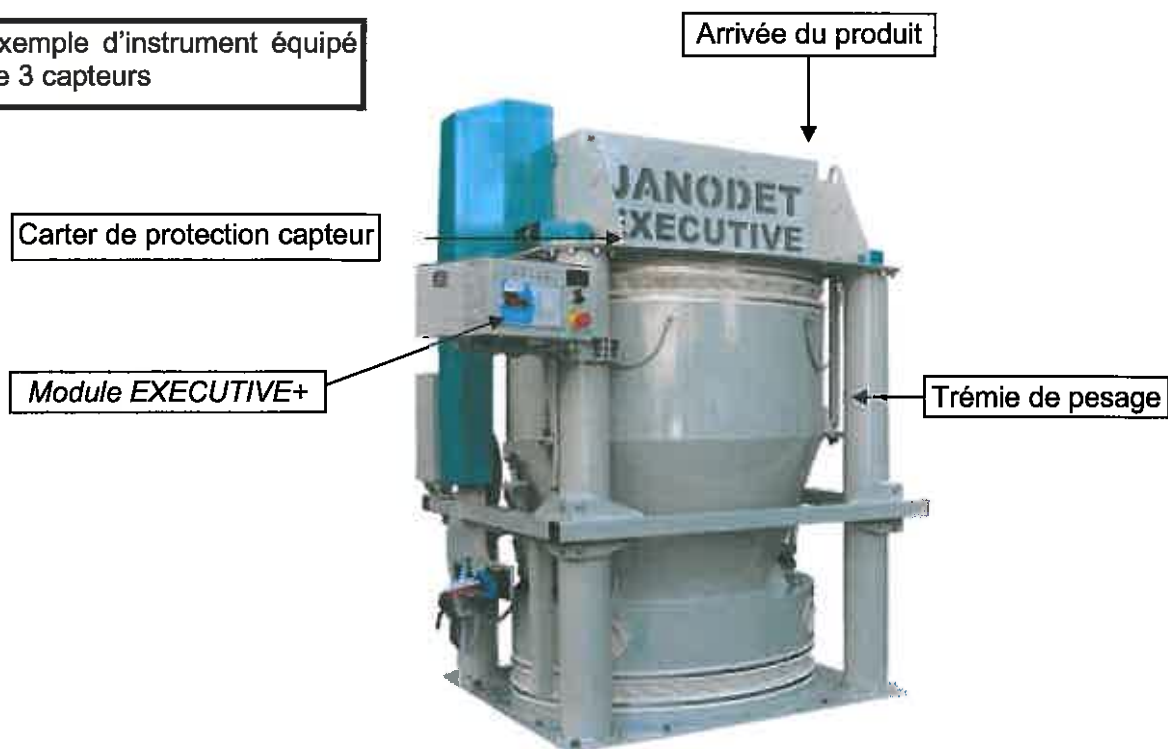
La dénomination complète du type de l'instrument est EXECUTIVE (cas d'un module type IDS2) ou EXECUTIVE+ (cas d'un module type IDé) suivi de caractères identifiant le volume de la trémie de pesage et la nature du dispositif d'alimentation en produit.

Les illustrations suivantes montrent des exemples d'instruments.

Exemple d'instrument équipé de 2 capteurs



Exemple d'instrument équipé de 3 capteurs



2. Caractéristiques

L'instrument possède les caractéristiques métrologiques suivantes :

- Nombre maximal de cycles de pesage par heure : 900
- Portée maximale : $6 \text{ kg} \leq \text{Max}$
- Portée minimale : $\text{Min} \geq \frac{1}{6} \text{ Max}$
- Echelon de totalisation : $d_t \geq 5 \text{ g}$ et $0,03\% \cdot \text{Max} \leq d_t \leq 0,2\% \cdot \text{Max}$
- Charge totalisée minimale : $\Sigma_{\text{min}} \geq 1000 \cdot d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 0,2)
 $\Sigma_{\text{min}} \geq 400 \cdot d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 0,5)
 $\Sigma_{\text{min}} \geq 200 \cdot d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 1)
 $\Sigma_{\text{min}} \geq 100 \cdot d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 2)
- Etendue de températures : -10 °C à $+ 40 \text{ °C}$

Avant le démarrage d'une séquence de travail, il y a une définition de paramètres dont notamment la valeur de la consigne individuelle représentant la valeur nominale des pesées individuelles, ainsi que d'autres paramètres de fonctionnement.

Une consigne de charge totalisée peut ou non être enregistrée.

La séquence comporte une série de cycles individuels se déroulant comme suit :

- chargement de la trémie de pesage avec un ou deux débits.
- atteinte de la consigne individuelle
- contrôle de la trémie chargée avec prise en compte de la valeur mesurée
- vidange de la trémie
- contrôle de la trémie vide (possibilité de procéder à une correction de l'erreur de jetée)
- calcul de la différence entre les mesures de la trémie chargée et de la trémie vide et mise en mémoire de cette valeur dans la totalisation.

3. Conditions particulières de construction :

La trémie de pesage de l'instrument est équipée de crochets, de boîtes à poids ou de grilles permettant de recevoir les poids et masses nécessaires pour la réalisation d'opérations de contrôle.

4. Scellement

L'instrument type EXECUTIVE est doté du dispositif de scellement décrit dans le certificat d'essai SDM n°I9404 pour le type IDS version IDS2.

L'instrument type EXECUTIVE+ est doté du dispositif de scellement décrit dans le certificat d'essai LNE-15649 pour le type IDé.

Lorsque l'installation comporte un système permettant de dévier les charges de produit nécessaires pour la réalisation des essais, ce système doit être équipé d'un dispositif de scellement permettant d'assurer que du produit ne peut pas être dévié en utilisation normale (hors opération de contrôle).

Lorsqu'un boîtier de jonction des capteurs équipant l'instrument est présent, son ouverture doit être rendue impossible soit par étiquettes de scellement, soit par utilisation de vis à tête percée, de fil perlé et de plombs de scellement.

L'identification de la partie du logiciel à caractère légal du type EXECUTIVE+, affichée lors de la mise sous tension, est «V1.0 » ou «V1.1 ». Lorsque l'instrument est en mode d'attente d'une séquence de fonctionnement automatique, un appui sur la touche de validation permet d'afficher en deux fois la version du logiciel d'application qui se présente sous la forme :

- Dans le cas où le module IDé équipe l'instrument à l'exception de la version IDé250 : « yeyEX19 » pour la première partie et « 02 yy » pour la seconde partie.
- Dans le cas où le module IDé version IDé250 équipe l'instrument : « Ve7eyy.yyy ».

Dans les 2 cas, Les caractères « y » peuvent être modifiés.

5. Conditions particulières d'installation

L'instrument doit être installé de telle manière qu'il ne soit pas possible :

- de prélever tout ou partie de la charge dans ou sur le circuit de transport du produit
- qu'une partie de la charge soit perdue entre le vrac et le récepteur de charge d'une part et entre le récepteur de charge et l'emplacement où la charge retourne au vrac d'autre part.

Lorsque, dans les conditions normales d'utilisation, l'isolement de charges en vrac n'est pas possible, un système doit permettre de dévier les charges nécessaires à la réalisation des essais matières.

6. Inscriptions réglementaires :

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est située sur une des faces du boîtier contenant le dispositif d'affichage de manière à être accessible sur l'installation.

Elle comporte les données suivantes :

- marque d'identification du fabricant
- désignation du type de l'instrument
- numéro de série et année de fabrication
- désignation du (des) produit(s)
- tension de l'alimentation électrique ... V
- fréquence de l'alimentation électrique ... Hz
- pression du fluide de transmission (le cas échéant) ... kPa ou bar
- nombre maximal de cycles de pesage par heure
- échelon de contrôle en ... g ou kg ou t
- référence du présent certificat
- classe d'exactitude 0,2, 0,5, 1 ou 2
- échelon de totalisation $d_t = \dots$ g ou kg ou t
- portée maximale Max = ... g ou kg ou t
- portée minimale Min = ... g ou kg ou t
- charge totalisée minimale $\Sigma_{\min} = \dots$ g ou kg ou t

7. Conditions particulières de vérification :

La vérification primitive tient également lieu de première vérification périodique.

La preuve de la compatibilité des modules utilisés doit être apportée lors de la première phase de la vérification primitive. Le demandeur tient les certificats d'essai des cellules de pesée à la disposition de la personne chargée de la vérification primitive.

8. Remarques :

- 1/ En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à son article 1^{er}, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.
- 2/ Un instrument peut se présenter en exécution antidéflagrante. Le présent certificat ne prend pas en compte la conformité aux prescriptions de protection antidéflagrante.